

À l'attention du personnel syndicable non syndiqué du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Bientôt sur le site sécurisé de l'assurance collective et sur l'application Omni

Nous souhaitons vous informer que la nouvelle fonctionnalité **Montants disponibles et fréquence des soins**¹ sera disponible le **12 juin** sur le [site sécurisé](#) destiné aux adhérents et sur l'application Omni. Cette nouveauté vous permettra d'accéder à un plus grand nombre de renseignements personnalisés sur votre couverture d'assurance².

Dès le 12 juin – Renseignements sur les soins paramédicaux (professionnels de la santé)

Vous pourrez connaître rapidement et en tout temps :

- les maximums et les soldes disponibles;
- et les franchises à payer.

Si vous avez un compte de dépenses de frais de santé (CDFS) ou un compte mieux-être (CME), vous aurez accès à des informations sur ceux-ci au même endroit.

Bientôt disponibles – Informations sur certains soins de la vue et soins dentaires

Au cours de la saison estivale³, vous aurez accès à des renseignements personnalisés sur :

- les maximums et les soldes disponibles;
- les franchises à payer;
- les fréquences admissibles pour les examens de la vue, l'achat de lunettes et de lentilles cornéennes et certains soins dentaires;
- les dates des prochains rendez-vous admissibles pour certains soins dentaires.

C'est simple comme bonjour!

À partir du menu d'accueil du site sécurisé destiné aux adhérents ou de l'application mobile Omni :

- rendez-vous dans la section Information sur la couverture;
- sélectionnez Montants disponibles et fréquence des soins.

Faites-en l'essai à compter du 12 juin en vous connectant au [site sécurisé](#) destiné aux adhérents ou via l'application Omni.

L'amélioration continue des services en ligne de Desjardins Assurances permet de vous simplifier le libre accès à l'information, de bien vous informer et de vous accompagner dans la saine gestion de vos couvertures d'assurance.

1. La fonctionnalité est réservée aux groupes qui ont accès au site sécurisé destiné aux adhérents ou à l'application Omni et dont le régime comprend au moins l'un des éléments suivants : garantie accident-maladie, assurance des soins complémentaires, assurance des soins visuels ou assurance des soins dentaires.

2. Seule l'information concernant certains soins de santé est disponible. D'autres soins de santé ou services peuvent être couverts.

3. La date de prise d'effet sera communiquée prochainement.